

# Langues régionales : le changement est attendu

Hier, à Carhaix, à l'initiative de l'UDB, une soixantaine d'élus, responsables associatifs et militants ont fait le point sur les espoirs suscités par les annonces de François Hollande.

Des livrets d'état-civil bilingues délivrés par la mairie de Carhaix (Finistère) remis en cause par l'administration sur la base d'un texte datant de Robespierre... À Louannec, une école Diwan en suspension dans l'air faute de locaux pour abriter les enfants. Ces deux récentes « affaires » illustrent, pour les défenseurs du breton, l'urgence d'une loi accordant un statut et un minimum de sécurité aux langues régionales.

La ministre bretonne Marylise Lebranchu vient aussi de mettre en chantier un « acte 3 » de la décentralisation, très attendu, en ce sens qu'il pourrait accorder aux régions des compétences nouvelles en matière de sauvegarde et d'enseignement des langues régionales.

## « Aller jusqu'au bout »

Hier, à Carhaix, à l'initiative de l'Union démocratique bretonne, un forum, intitulé « Avenir des langues en Bretagne, langues d'avenir » a fait le point sur les perspectives nouvelles ouvertes par les engagements de François Hollande. « **Ce rendez-vous a lieu parce que nous avons une crainte**, explique Naïg Le Gars, conseillère régionale UDB, **que la décentralisation porte essentiellement sur les compétences régaliennes de**



Tangi Louarn, président de Kevre Breizh ; Paul Molac et Naïg Le Gars.

**l'État et qu'elle oublie les aspects culturels et linguistiques importants à nos yeux. »**

Deux parlementaires de gauche sont venus la rassurer. Le député PS de Carhaix, « **breton d'adoption** », heureux de s'exprimer en patois du Sud-Ouest avec sa mère, affirme son profond attachement aux parlers régionaux : « **Une langue, c'est une manière de penser. Une langue qui**

**meurt, c'est une richesse de l'humanité qui disparaît.** » Richard Ferrand promet qu'on « **va aller jusqu'au bout de ce qui a été dit par le Président de la République.** »

Paul Molac, ancien président du conseil culturel de Bretagne et nouveau député du Morbihan, dont la candidature avait été portée par le PS, les Verts et l'UDB est un peu plus prudent : « **Difficile de connaître**

**l'issue d'un combat avant de l'avoir livré...** », avoue-t-il. Ce sera en effet un « combat » pour réunir chez les parlementaires une majorité des 3/5<sup>e</sup> validant l'introduction, dans la Constitution, d'un article précisant que la charte européenne sur les langues régionales ne menace pas le français.

Cette modification constitutionnelle est un préalable indispensable pour qu'une éventuelle ratification de la charte, promise par François Hollande, ne soit pas immédiatement retoquée. « **Nous devons rappeler au Conseil constitutionnel que la loi ne résulte pas d'interprétations, mais de la volonté des parlementaires** » prévient Paul Molac.

Il a fait savoir, hier, que l'intergroupe parlementaire sur les langues régionales va se mettre très vite au travail et se donner un président dans les prochains jours. Pour des raisons d'efficacité, il souhaite que ce groupe soit présidé par un socialiste. L'idée étant de soumettre aux chambres, non plus une proposition de loi émanant des parlementaires, mais un projet de loi sur les langues régionales présenté par le gouvernement.

Jean-Laurent BRAS.